

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL**

**Séance du jeudi 21 mars 2024**

**Nombre de membres en exercice:** 10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc LACROIX.

**Présents :** 8

**Sont présents:** Jean-Marc LACROIX, Lilian PRADIE, Jean-Marie AULIE, Christophe PUCHAUX, Bertrand VIDAL, Edith PIERS, Anne-Sophie BACHELART, Marie-Claire CAYON

**Votants:** 8

**Représentés:**

**Excuses:** Lionel CLUZEL, Romain CAZELOU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Bertrand VIDAL

**I) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL :**

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

**II) DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

Monsieur Stéphane Sicard, conseiller aux décideurs locaux, est présent.

**Objet: Compte financier unique 2023 - commune - 2024 10**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lilian PRADIE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Jean-Marc LACROIX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 073.56			107 031.80	22 073.56	107 031.80
Opérations exercice	72 224.49	138 989.79	187 567.27	220 415.33	259 791.76	359 405.12
Total	94 298.05	138 989.79	187 567.27	327 447.13	281 865.32	466 436.92
Résultat de clôture		44 691.74		139 879.86		184 571.60
Restes à réaliser	3 786.66	3 219.80			3 786.66	3 219.80
Total cumulé	3 786.66	47 911.54		139 879.86	3 786.66	187 791.40
Résultat définitif		44 124.88		139 879.86		184 004.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**MÊME SEANCE**

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - commune - 2024 11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marc LACROIX  
 - après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice  
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un : **excédent de 139 879.86**  
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	107 031.80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40 094.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>32 848.06</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>139 879.86</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>139 879.86</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	139 879.86

### MÊME SEANCE

#### Objet: Compte financier unique 2023 - assainissement - 2024 12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lilian PRADIE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Jean-Marc LACROIX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 952.50		444.68		32 397.18
Opérations exercice	7 865.07	4 171.00	6 650.68	11 705.76	14 515.75	15 876.76
<b>Total</b>	<b>7 865.07</b>	<b>36 123.50</b>	<b>6 650.68</b>	<b>12 150.44</b>	<b>14 515.75</b>	<b>48 273.94</b>
Résultat de clôture		28 258.43		5 499.76		33 758.19
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>28 258.43</b>		<b>5 499.76</b>		<b>33 758.19</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>28 258.43</b>		<b>5 499.76</b>		<b>33 758.19</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### MÊME SEANCE

## **Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement - 2024 13**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-marc LACROIX

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte financier unique fait apparaître un : **excédent de 5 499.76**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	444.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 231.68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>5 055.08</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>5 499.76</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>5 499.76</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 499.76

## **MÊME SEANCE**

## **Objet: Attribution des subventions 2024 - 2024 14**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2024 les subventions comme ci-après. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 à l'article 65748.

- Association donneurs de sang	50 €
- Club vermeil	70 €
- FNACA	50 €
- l'Oulo	500 €
- Association des potiers	270 €
- Lot Endurance Team	150 €
- Mutuelle coups durs	100 €
- Association des Parents d'Elèves	150 €
- Resto du coeur	100 €
- Participation classe neige Concorès	35 €

## MÊME SEANCE

### **Objet: Attribution subvention 2024 Comité d'Animation Culturelle - 2024 15**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention attribuée au comité d'animation culturelle pour l'année 2024.

Monsieur Lilian PRADIÉ étant membre de l'association quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2024 une subvention de 2500 € au Comité d'Animation Culturelle. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 à l'article 65748.

## MÊME SEANCE

### **Objet: Attribution subvention 2024 société de chasse - 2024 16**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention attribuée à la société de chasse pour l'année 2024.

Monsieur Jean-Marie AULIE étant membre de l'association quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2024 une subvention de 270 € à la société de chasse. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 à l'article 65748.

## MÊME SEANCE

### **Objet: Vote des taux de taxes 2024 - 2024 17**

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé pour 2023 les taux des impôts à :

TH : 12,74 %  
TFPB : 40,36 %  
TFPNB : 228,47 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, dans le respect des règles de lien entre les taux en vigueur, et de les porter à :

**TH : 12,74 %**  
**TFPB : 40,36 %**  
**TFPNB : 228,47 %**

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## MÊME SEANCE

## **Objet: Adoption du tableau des effectifs - 2024 18**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel.  
Il présente les effectifs suivants :

<b>Grades ou Emplois</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
<b>AGENTS TITULAIRES</b>					
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	1	17h30
Adjoint technique	C	1	1	1	6h
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>					
Adjoint technique	C	1	1	1	24h
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
- valide ce tableau des effectifs.

## **MÊME SEANCE**

## **Objet: Vote du budget primitif 2024 - Commune - 2024 19**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :**

### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Uzech pour l'année 2024 présenté par Monsieur le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                   472 031.42 Euros**  
**En dépenses à la somme de :               472 031.42 Euros**

### **ARTICLE 2 :**

adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	140 015.03
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 800.00
014	Atténuations de produits	10 956.00
65	Autres charges de gestion courante	53 616.00
66	Charges financières	2 100.00
023	Virement à la section d'investissement	71 554.83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 624.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>343 665.86</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	6 300.00
73	Impôts et taxes	113 052.00
74	Dotations et participations	64 434.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	139 879.86
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>343 665.86</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	96 465.56
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 900.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 365.56</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	4 494.99
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	71 554.83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 624.00
001	Solde d'exécution section investissement	44 691.74
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 365.56</b>

### MÊME SEANCE

### Objet: Vote du budget primitif 2024 - Assainissement - 2024 20

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du service assainissement d'Uzech pour l'année 2024 présenté par Monsieur le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 54 017.95 Euros**

**En dépenses à la somme de : 54 017.95 Euros**

**ARTICLE 2 :**

Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 000.00
014	Atténuations de produits	450.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	651.00
023	Virement à la section d'investissement	4 947.76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 879.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 932.76</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	5 950.00
74	Subventions d'exploitation	5 000.00
75	Autres produits de gestion courante	5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 499.76
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 932.76</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	28 107.19
21	Immobilisations corporelles	4 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 085.19</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	4 947.76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 879.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	28 258.43
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 085.19</b>

**MÊME SEANCE****III) QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire communique les indemnités des élus au titre de l'année 2023 :

<b>Elus</b>	<b>Indemnités perçues en 2023 Montant total brut</b>
LACROIX Jean-Marc, Maire	8 273,64 €
PRADIE Lilian, 1er adjoint	3 212,10 €
AULIE Jean-Marie, 2ème adjoint	1 606,08 €
PUCHAUX Christophe, 3ème adjoint	1 606,08 €

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et lève la séance.

Le Maire

Le Secrétaire de séance